Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_006-DE

Délibération n° 2026.006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Six Janvier Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	44
Pouvoirs :	3
Votants :	47

Date de la convocation : 20 janvier 2026

Date d'Affichage : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – DELAUNAY Bernard – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Christèle CHALOPIN – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant
Oliver POSTE est représenté par Christèle CHALOPIN, sa suppléante
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant

Étaient excusés :
Louis FEUVRIER – V*ice-président délégué*
Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Hubert COUASNON – Christophe DEROYER – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_006-DE

Fougères Agglomération **2026.006**

**2026.006 - Transition Ecologique –Frelons Asiatiques -
Convention avec la Fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles**

Fougères Agglomération souhaite poursuivre l'action de lutte contre le frelon asiatique en partenariat avec la Fédération Départementale et Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON).

Les éléments de partenariat sont détaillés dans la convention jointe en annexe. Dans cette convention, la FDGDON s'engage à :

- Valider et identifier toute forme de suspicion de nid avec le concours du réseau de référents communaux ou directement par ses propres moyens ;
- Organiser directement la destruction de tout foyer signalé sur le territoire dans la limite de la faisabilité technique, des conditions de sécurité sur site et de l'absence de contrainte environnementale (milieu aquatique notamment) ;
- Respecter le programme budgétaire initial ;
- Appliquer le protocole technique départemental d'intervention en vigueur ;
- Regrouper dans la mesure du possible les interventions pour une meilleure cohérence économique et environnementale des déplacements ;
- Assurer une traçabilité de chaque intervention par la réalisation d'un bilan technique mensuel adressé aux services de Fougères Agglomération avec le détail par commune du nombre de nids détruits ;
- Organiser sur demande de la collectivité la formation de référents communaux afin de renforcer localement l'information des administrés.

Les engagements de Fougères Agglomération sont :

- Le financement de la destruction des nids, de manière forfaitaire :
  - Tranche 1: Entre 1 et 300 nids détruits sur une période allant du 1er avril au 5 décembre de chaque année > financement annuel de 28 000 € nets de taxe ;
  - Tranche 2: entre 301 et 650 nids détruits sur une période allant du 1er avril au 5 décembre de chaque année > financement de 8 000 € supplémentaires, soit 36 000 € au total ;
- Le règlement des destructions de nids sera versé directement à la FDGDON 35.
- L'acceptation de la réalisation d'expérimentations techniques visant à réduire l'impact environnemental des opérations de lutte.

La convention prend effet à la date de sa signature et prendra fin au plus tard le 31/12/2026. Elle pourra être reconduite chaque année de manière expresse sans pouvoir toutefois dépasser une durée maximale de 3 années successives soit jusqu'au 31/12/2028. Le budget maximum atteint par année pour cette opération sera de 36 000 € nets de taxes.

Vu l'avis favorable de la commission « transition écologique » en date du 20 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le budget de cette opération de 36 000 € annuels ;
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles ;

- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à la transition écologique à signer la convention bilatérale avec la FDGDON 35 ainsi que tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU